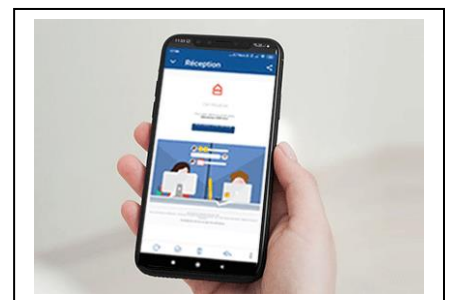
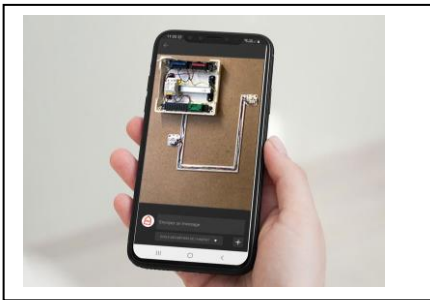


LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE DE LA FORMATION ELECTRICITE CCP2 BLENDED LEARNING (A DISTANCE+PRESENTIEL)



Bienvenue

à l'EMHa Ecole des Métiers de l'Habitat !

Vous souhaitez ou venez de vous inscrire à un parcours de formation en blended learning (à distance et en présentiel) proposé par notre organisme de formation et CFA, nous vous en remercions.

Ce livret a pour objectif de vous apporter les informations nécessaires au bon déroulement de votre formation à distance et en présentiel :

- 1) **Présentation de notre école**
- 2) **Présentation de nos locaux**
- 3) **Une équipe à votre écoute**
- 4) **Les moyens, méthode et ressources pédagogiques**
- 5) **Etapas clés de votre parcours en formation blended learning**
- 6) **Accompagnement des publics en situation de handicap**
- 7) **Accès au site EMHa Poissy (78)**
- 8) **Vos contacts**

1) Présentation de notre école : un organisme de formation et CFA dédié aux métiers de l'habitat

Créé en 2011 notre organisme de formation forme en présentiel des particuliers et professionnels aux métiers du domaine de la rénovation, de l'entretien et de la maintenance de l'habitat tourné vers le développement de compétences et l'employabilité. Notre organisme de formation a lancé son CFA en 2020 convaincu que l'apprentissage est une voie d'excellence pour l'intégration des jeunes et une vraie réponse aux objectifs de compétitivité des entreprises.

Depuis septembre 2022, notre organisme propose à distance certains de ses modules de formation à distance (modules électricité du CCP2 Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment) :

- une pédagogie 100% en ligne développée par l'école EMHa s'appuie sur son expérience acquise depuis 5 ans dans la formation notamment des Agents de Maintenance des Bâtiments au sein de son établissement.
- de nombreux cas pratiques conçus par les experts métiers EMHa proche des conditions réelles de chantiers, à réaliser chez soi pour s'entraîner et se perfectionner
- un espace numérique d'apprentissage facile d'utilisation sur smartphone et PC accessible 24h/24h
- un accompagnement personnalisé de votre projet, de votre financement, de l'inscription au jury

Nos indicateurs et chiffres clés 2022 :

213 candidats de l'EMHa Ecole des Métiers de l'Habitat à Poissy ont passé un certificat de compétence professionnel (CCP) du Titre Professionnel d'Agent de Maintenance des Bâtiments *.

93.4% de taux de réussite au Titre Professionnel d'Agent de Maintenance des Bâtiments et ses CCP **. 2% de taux d'abandon ***

Note de satisfaction 2022 : 4.5 / 5 ****

Taux d'insertion 2019-2022 : 91 % *****

* Source Bilan pédagogique 2022

** source : Taux de réussite aux examens en 2022, sur la base 213 candidats de l'EMHa Ecole des Métiers de l'Habitat ayant passé un certificat de compétence professionnel (CCP) du Titre Professionnel d'Agent d'Entretien du Bâtiment, dont 1 apprenti.

*** Source EMHa base 5 abandons en 2022 sur les 230 inscrits dans le cadre des formations certifiantes du Titre AEB (CCP).

**** Source moyenne des notes appréciations globales pondérées (331 questionnaires reçus sur 340 questionnaires envoyés en 2022 après chaque CCP ou modules de formation)

***** Taux d'insertion des stagiaires certifiés du Titre Professionnel d'Agent de Maintenance des Bâtiments de 2019 à 2022 de l'EMHa Ecole des Métiers de l'Habitat qui ont répondu avoir un emploi 6 mois après leur date de certification (en rapport du total des 23 stagiaires certifiés du Titre AMB entre 2019 et 2022 qui ont répondu à l'enquête de l'emploi 6 mois après leur date de certification).

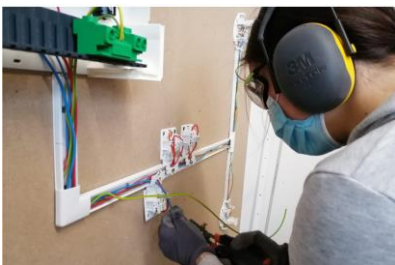
Périodicité de mise à jour du taux d'insertion de 2019 à l'année N-1 : 1 fois/an en septembre de l'année N+1 (= 6 mois après la date de la

dernière certification au Titre AMB en N-1)

2) Présentation de nos locaux

Nos plateaux techniques sont situés au sein du Technoparc de Poissy (78), ils permettent à nos stagiaires d'acquérir les connaissances dans les différents domaines de l'entretien, de la maintenance, de la décoration de l'habitat et de pratiquer de manière active grâce à nos outils pédagogiques.

Nos surfaces de travail ont été aménagées et équipées pour recréer les conditions d'un chantier professionnel et faciliter ainsi l'apprentissage.



Nos locaux répondent aux normes de sécurité, de prévention et d'accessibilité (bâtiment conforme PMR). Lors de votre formation, un casier est mis à votre disposition pour vos effets personnels. Si vous souhaitez le fermer à clé il vous sera demandé **d'apporter votre cadenas personnel**.

Un espace sanitaire est mis à votre disposition pour vous changer et revêtir votre tenue de travail.

Il est demandé à chaque apprenant de venir muni de ses propres chaussures sécurité car elles sont obligatoires au sein des ateliers (chaussures en vente dans les grandes surfaces de bricolage notamment).

Un restaurant inter entreprise « les 2 Rivages » est présent au sein du Technoparc. Lors de la fermeture exceptionnelle du restaurant il est demandé aux stagiaires de prévoir un autre moyen de restauration.



3) Notre équipe pédagogique à votre écoute

Accompagnement et assistance pédagogique et technique

- Modalités techniques selon lesquelles l'apprenant est accompagné ou assisté, les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes.
- Compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire
- Les délais dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action, lorsque cette aide n'est pas apportée de manière immédiate.

	Modalités, précisez	Nom, Prénom, Compétences et qualification des encadrants	Période précise (et lieu, le cas échéant)	Délais de réponses
Accompagnement projet formation (financement, cohérence formation projet pro., parcours pro., administratif etc.)	Tel : 01 84 88 83 50 mail : information@ecole-metiers-habitat.fr	TEAGNO Virginie – Responsable développement formation	Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 (sauf le mercredi de 9h30 à 12h30) sauf jours fériés	72h maximum jours ouvrés
Accompagnement digital / Assistance technique	Tel : 01 84 88 83 50 mail : elarning@ecole-metiers-habitat.fr	VIEL Nicolas – Responsable digital et système d'information NAVIS Stéphanie – Assistante technique et pédagogique digitale blended learning	Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 sauf jours fériés	48h maximum jours ouvrés
Accompagnement pédagogique / assistance pédagogique / Référent Handicap et accessibilité numérique	Tel : 01 84 88 83 50 mail : elarning@ecole-metiers-habitat.fr	DAVIDEAU Marie – Directrice pédagogique NAVIS Stéphanie – Assistante technique digitale blended learning NOGUES Thiffaine – référente handicap	Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 sauf jours fériés	48h maximum jours ouvrés
Formateur / Accompagnement / correction des évaluations	Face à face (outil visio utilisé : ZOOM)	CHARBONNEL Aurélien – formateur CCP2 Blended Learning - Electricien	1h par module de formation via ZOOM Dates : cf. planning joint	48h maximum pour chaque correction évaluation

L'EMHa encourage la possibilité d'exprimer librement ses remarques dans le cadre de l'amélioration continue des formations dispensées :

- Les stagiaires sont invités à faire part librement de leurs commentaires pour s'assurer que la formation réponde bien à leurs attentes et le cas échéant faire les actions correctives si cela est applicable. Lorsque cela est nécessaire il se fait le relais auprès de l'équipe pédagogique des remarques des stagiaires
- La coordinatrice pédagogique, référente handicap et référente mobilité est disponible, sur RDV, pour toute question liée au déroulement des formations de la part des stagiaires ou des formateurs.
- La responsable développement des formations est disponible, sur RDV, pour toute question liée au dossier administratif et commercial du stagiaire ou du service RH du Client (Intra).

Tout au long du parcours de formation le stagiaire peut envoyer un mail sur elarning@ecole-metiers-habitat.fr l'école traitera la demande et mettra tout en œuvre pour apporter la réponse adaptée.

4) Les moyens, méthodes et ressources pédagogiques

- **Le matériel pédagogique à acquérir pour les formations**

Avoir accès et savoir utiliser un smartphone avec une connexion internet rapide

Avoir installer l'application 360 learning



Pour réaliser les travaux pratiques (hors tension*) :

- disposer de 4m² de surface disponible (chez soi ou au sein d'atelier ou local partagé)

- disposer ou avoir réuni les fournitures nécessaires pour construire le support de formation « atelier chez soi » et matériel, outillage, consommables nécessaires à la réalisation des TP. Liste téléchargeable sur

<https://www.ecole-metiers-habitat.fr/telechargement-doc-ccp2-blended-learning>

* les travaux pratiques devront être impérativement réalisés hors tension

- **Les méthodes pédagogiques**

La pédagogie innovante basée sur 80% en ligne et 20% en présentiel, développée par l'école EMHa s'appuie sur son expérience acquise depuis 5 ans dans la formation notamment des Agents de Maintenance des Bâtiments au sein de son établissement :

Un accompagnement personnalisé de votre projet, de votre financement jusqu'à l'inscription au jury organisé par l'EMHa.

Une application digitale d'apprentissage (360learning) facile d'utilisation sur smartphone, accessible 24h/24h, avec de nombreux cours théoriques et cas pratiques conçus par les experts métiers EMHa proches des conditions réelles de chantiers, à réaliser chez soi pour s'entraîner et se perfectionner. Votre entrée en formation débutera à la réception par mail de vos accès à l'espace numérique d'apprentissage EMHa (360learning) vous donnant accès à :

- ⇒ des cours complets interactifs et quiz associés
- ⇒ des exercices pratiques avec autocorrection
- ⇒ des évaluations pratiques
- ⇒ des sessions Live (ZOOM) pour échanger en direct avec votre formateur référent
- ⇒ espace documentaire en ligne sécurisé personnel (Kdrive) accessible sur votre smartphone jusqu'à 1 mois après la date de fin de formation
- ⇒ outil de préparation dossier professionnel jury CCP2

5) Les étapes clés de votre parcours de formation blended learning EMHa

- ⇒ Réception de votre DOSSIER CANDIDATURE complété (+ signature AdobeSign)
- ⇒ Analyse des données de votre DOSSIER CANDIDATURE et de la pertinence du projet et de son mode de financement
- ⇒ RDV et entretien tel. (vérification de la cohérence du projet, des prérequis, des modalités, dossier financement, validation du choix date jury + date de fin de chaque module formation à distance, validation des dates formation en présentiel, calcul de la date de début effective de démarrage du parcours à distance, des dates limites d'envoi des évaluations)
- ⇒ Devis personnalisé
- ⇒ Rédaction du Protocole Individuel de Formation CCP2 (signature du P.I.F. via AdobeSign) (+ convention) :
 - description de l'action de formation (par modules du CCP2)
 - matrice de séquençage de la formation à distance (durée, objectifs pédagogiques, modalités d'évaluation)
 - séquences complémentaires aux séquences pédagogiques
 - modalités d'accompagnement et assistance pédagogique et technique
 - moyens permettant de suivre l'exécution de la formation
 - moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation
 - engagements réciproques
- ⇒ Convocation Formation (avec signature AdobeSign) comprenant
 - liste des modules de formation, modalité (présentiel ou à distance)
 - dates début, dates de fin, durées
 - dates face à face (visio) avec le formateur
 - nom des intervenants
 - lien accès espace documentaire nominatif Kdrive + date expiration du lien d'accès
 - rappel lien téléchargement application 360learning
 - lien téléchargement application visio ZOOM
 - schéma de la maquette "Atelier chez soi" (+ rappel du lien de téléchargement de la liste fournitures nécessaires pour construire le support de formation) et liste détaillée du matériel, outillage, consommables à acquérir pour la date de début formation

⇒ Réception du mail d'accueil indiquant la confirmation signature convocation, le rappel du lien espace documentaire Kdrive donnant accès aux documents de l'apprenant dont (selon les cas) :

- livret accueil
- règlement intérieur
- fiche RNCP du titre AMB
- référentiel du titre pro AMB
- dossier professionnel vierge
- liste matériel pdf

+ rappel du lien vers tuto d'aide à l'installation de l'application 360 (iphone/AppStore et android/PlayStore), tuto d'aide création de compte et de connexion

+ lien vers tuto d'aide à la navigation dans 360learning + tuto utilisation des formulaires Jotform :

⇒ Signature de l'Attestation des conditions et nécessaires pour le démarrage de la formation à distance CCP2 (avoir réuni conditions requises pour le démarrage de la formation à distance CCP2 : les compétences numériques requises, les outils, EPI, matériels, consommables nécessaires à la réalisation des TP et des évaluations pratiques du parcours de formation EL1, EL2, EL3 + avoir effectué le montage du support de formation « l'atelier chez soi ».

⇒ Démarrage du parcours pédagogique EL1, EL2 et EL3 de la formation à distance CCP2 :

- Test de positionnement
- Parcours théoriques (chapitres)
- Travaux Pratiques
- Questionnaires
- Séances en visio avec le formateur référent électricité (via l'application ZOOM)
- Evaluations pratiques corrigées par le formateur référent électricité

⇒ Attestation de réalisation après chaque module EL1, EL2, EL3 (avec signature AdobeSign)

⇒ LIVRET ECF (Évaluations réalisées en Cours de Formation). Le Dossier Professionnel (DP) et le livret des EPCF (ou ECF) sont la liste les éléments dont dispose le jury pour se prononcer sur l'octroi du titre à un candidat. Les résultats des évaluations passées en cours de formation sont requis pour le candidat inscrit à une session d'examen du CCP

⇒ Modules de formation en présentiel (EMHa Poissy 78) :

- HAB (21h) HABILITATION ÉLECTRIQUE INITIALE : OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE EN BASSE TENSION (BT) B1(V), B2(V), B2V ESSAI, BR, BE ESSAI et/ou mesure et/ou vérification BC, H0-H0V.
Obligation réglementaire dans le cadre du Titre Professionnel AMB (avoir obtenu un

avis favorable de fin de formation à un niveau minimum B1 pour la prévention du risque électrique sur les ouvrages intérieurs d'un bâtiment).

- PREPA JURY (7h). Préparation à la session d'examen CCP électricité du Titre Professionnel d'Agent de Maintenance des Bâtiments.

Doit permettre aux participants inscrits au JURY de réaliser une séance de révision dans le cadre de la préparation au JURY CCP2 « Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment »

- JURY (7h). Bloc de compétence n°2 de la fiche RNCP 35510 sanctionné en présentiel par un Jury du Ministère du Travail et par un dossier professionnel faisant état des pratiques professionnelles du candidat. En cas de réussite à l'examen, le CCP sera délivré par courrier par le Ministère du Travail.

- **Les ressources pédagogiques consultables pendant la formation à distance et en présentiel :**

Dans le cadre de la formation blended learning proposée par l'EMHa différentes ressources pédagogiques sont présentées par les formateurs. En voici ci-dessous une sélection non exhaustive :

- ⇒ Les ressources pédagogiques complémentaires proposées dans 360learning
- ⇒ Conseils de lecture / manuel d'électricité :
 - "Electricité : réaliser son installation électrique par soi-même" aux éditions EYROLLES
 - "Enseignements professionnels CAP PROELEC (2015) - Manuel élève" aux éditions CASTEILLA
- ⇒ Ressources légales du Titre Professionnel d'Agent de Maintenance des Bâtiments :
 - Fiche RNCP 35510 et référentiel de certification consultable sur le site France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35510/>
- ⇒ Aide à la rédaction du dossier professionnel et FAQ : www.dossierprofessionnel.fr



- ⇒ Ressources techniques :
 - Fiches de sécurité du matériel utilisé, consultable sur le site des fabricants :
 - www.bosch-professional.com
 - www.se.com

Fiches de sensibilisation environnementale :

- www.ademe.fr

Sites de références :

- www.lamaisonsaintgobain.fr
- www.preventionbtp.fr
- www.batimat.fr

6) Accompagnement des publics en situation de handicap

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez participer à une de nos formations ?

Contactez-nous sur information@ecole-metiers-habitat.fr en précisant votre situation, **notre référente handicap Karine Auroux** prendra contact avec vous pour vous accompagner dans vos démarches.

L'EMHa en tant que centre de formation et CFA est très sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap.

L'objectif de l'EMHa est que toute personne en situation de handicap puisse accéder à la formation dans la mesure des moyens d'adaptation organisationnels et techniques pouvant être mis en oeuvre pour l'accompagner.

Nos Principes :

Dépasser les a priori habituels sur les personnes en situation de handicap

- Pour nous il est primordial d'accepter la personne pour ce qu'elle est et de se concentrer sur ses capacités plutôt que sur ses difficultés
- Une personne ne se résume pas à son handicap. C'est l'interaction entre la personne et une situation dans un environnement social et/ou professionnel qui génère un handicap, parfois temporaire

Prendre en compte le caractère « unique » de la personne handicapée dans la phase précédant la formation

- Les attentes et les demandes sont différentes d'une personne à une autre.
- Chaque personne est unique et à ce titre, les personnes handicapées, même lorsque leur handicap est le même, sont distinctes. Un même handicap se traduit différemment selon le contexte et la manière dont les personnes concernées arrivent à le compenser, sur le plan personnel, social, professionnel...
- Chaque type de déficience se traduit par de multiples symptômes et entraîne des difficultés variées.
- Il est important d'identifier ce que chaque personne est en capacité ou dans l'incapacité de faire.
- Pour un même handicap, les contraintes et les solutions peuvent être différentes et ne pas nécessiter obligatoirement d'adaptation particulière.

La référente handicap sensibilise l'équipe pédagogique afin d'accompagner au mieux les personnes en situation de handicap.

Annuaire HANDICAP, les structures d'accompagnement :

• L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (Agefiph).

L'Agefiph gère le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (correspondant aux contributions financières versées par les entreprises de 20 salariés et plus, soumises à l'obligation d'emploi des personnes handicapées)

Elle poursuit quatre objectifs principaux :

- Développer la qualification des personnes handicapées. Améliorer l'accès à l'emploi des personnes handicapées.
- Aider les entreprises à recruter et à maintenir dans l'emploi leurs salariés handicapés.
- Approfondir la connaissance de la population active handicapée.

Les aides de l'Agefiph peuvent être mobilisées simultanément ou séparément pour soutenir les parcours d'insertion professionnelle des personnes handicapées et pour appuyer les différentes initiatives des entreprises en faveur de leur emploi.

Contacts Ile de France : Bastien GRIESBERGER et M'Ballo SECK (uniquement par e-mail) :
rhf-idf@agefiph.asso.fr

• Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)

La MDPH exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille et de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps. La MDPH remplit 8 missions principales :

- Elle informe et accompagne les personnes handicapées et leur famille dès l'annonce du handicap et tout au long de son évolution.
- Elle met en place et organise l'équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne sur la base du projet de vie et propose un plan personnalisé de compensation du handicap.
- Elle assure l'organisation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), le suivi de la mise en œuvre de ses décisions et la gestion du fonds départemental de compensation du handicap.
- Elle reçoit toutes les demandes de droits ou prestations qui relèvent de la compétence de la CDAPH.
- Elle organise une mission de conciliation par des personnes qualifiées.
- Elle assure le suivi de la mise en œuvre des décisions prises.
- Elle organise des actions de coordination avec les dispositifs sanitaires et médico sociaux et désigne, en son sein un référent pour l'insertion professionnelle.
- Elle met en place un numéro téléphonique pour les appels d'urgence et une équipe de veille pour les soins infirmiers

Contact : MDPH des Yvelines (78)

Accueil téléphonique uniquement de 9h à 12h et de 14h à 16h : 0 801 801 100

TSA 60100 78539 BUC CEDEX

Courriel : autonomie78@yvelines.fr

• Cap Emploi

Les Cap emploi sont les structures spécialisées d'insertion des travailleurs handicapés. Les Cap emploi ont une double mission : apporter conseil et soutien technique aux employeurs dans le cadre du recrutement de travailleurs handicapés, et accompagner vers l'emploi et dans l'emploi les personnes handicapées

bénéficiaires de la loi du 11 février 2005, relevant du marché du travail. Leur objectif est de faire converger les compétences des candidats handicapés et les besoins des entreprises. Cette action s'exerce dans le cadre d'une mission de service public. En vertu de ce principe, ils participent aux politiques de l'emploi et de la formation.

Contact : CAP Emploi 78 (siège) 6 Bis Boulevard Victor Hugo - 78300 Poissy - 01 34 01 30 00

contact@capemploi78.fr

7) Accès au site EMHa Poissy (78)

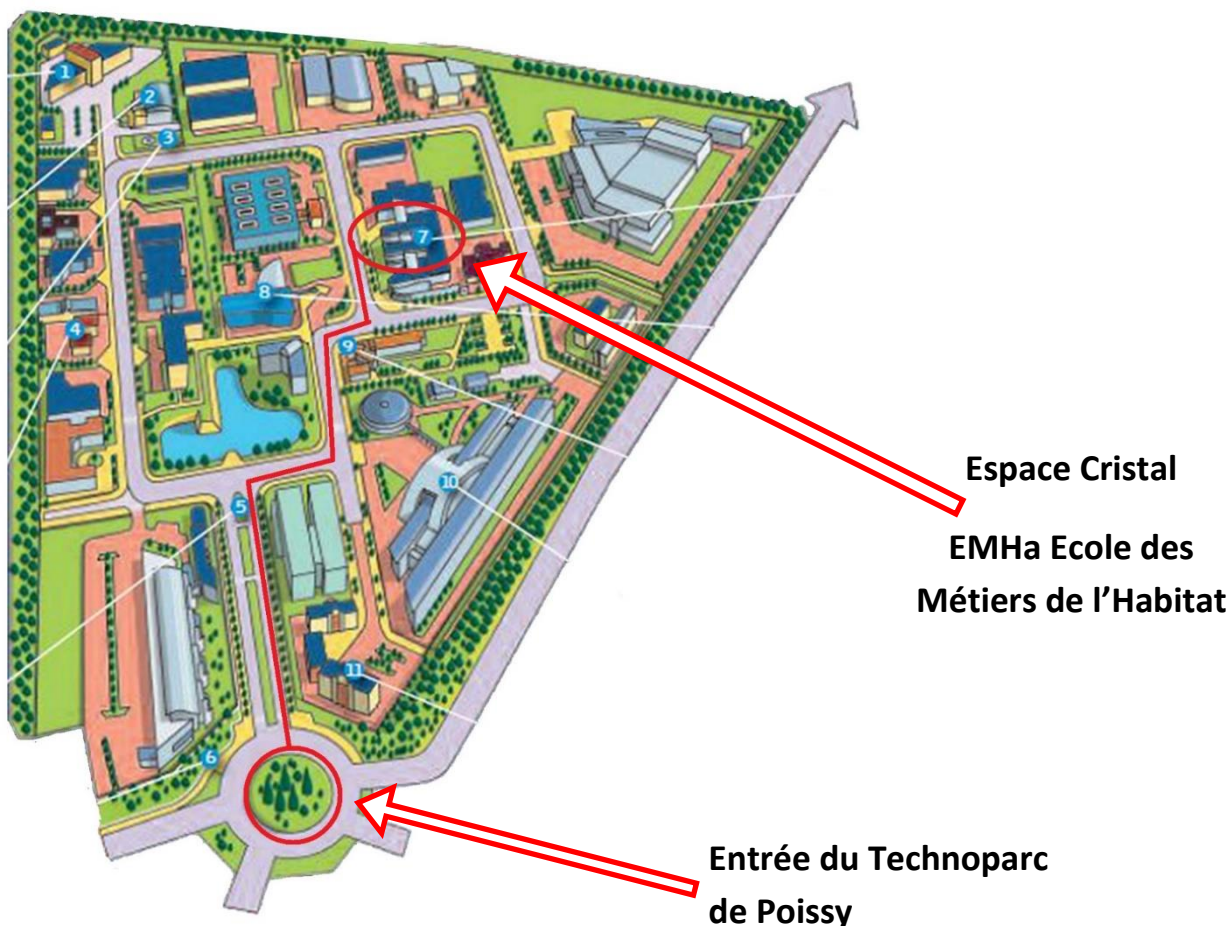
Plateau technique de EMHa Ecole des Métiers de l'Habitat à Poissy (78 - Yvelines)

Espace Cristal - Technoparc de Poissy 22, Rue Gustave Eiffel - 78300 POISSY

Contact : 01.84.88.83.50

Email : information@ecole-metiers-habitat.fr

Horaires d'ouverture de l'accueil du Technoparc : de 9h00 à 17h00



Comment s'y rendre ?

• En venant de Paris en voiture (parking gratuit) :

Suivre A14 en direction d'Avenue de la Maladrerie/D30 à Poissy. Prendre la sortie 6.b pour D30 en direction de Poissy-La Maladrerie. Prendre Avenue Blanche de Castille, Avenue des Ursulines, Boulevard Devaux, Rue Saint-Sébastien et Avenue de Pontoise/D30 en direction de Rue Gustave Eiffel

• Autre par route : A13, A14, A15, N13, D190

• En venant de Paris en transports en commun :

Itinéraire 1 : Prendre le RER A direction Poissy jusqu'à la Gare de Poissy, suivre la sortie gare SUD, prendre le bus 54 (voir détails ci-après) direction Lycée Charles de Gaulle, s'arrêter à l'arrêt Lycée Charles de Gaulle. Prendre la direction sud-est sur la rue Gustave Eiffel, tourner à gauche sur la rue Gustave Eiffel.

Itinéraire 2 : Prendre le RER A direction Cergy jusqu'à Achères Ville, prendre le bus A2 (voir détails ci-après) direction Chambre d'Industrie et du Commerce, s'arrêter à l'arrêt Lycée Charles de Gaulle. Prendre la direction sud-est sur la rue Gustave Eiffel, tourner à gauche sur la rue Gustave Eiffel.

• Autre par rail : Transilien Départ de la gare de Saint-Lazare Ligne J

• Autre bus depuis la gare de Poissy : ligne 16 Express et Ligne 5

A Poissy Gare sud, vous pouvez prendre :

* le bus 54 direction Lycée Charles de Gaulle (Poissy) et descendre à l'arrêt Lycée Charles de Gaulle. Pour télécharger les horaires et le plan : <https://www.transdev-idf.com/ligne-54/poissy-poissy/015-PA2RS>

* le bus 5 direction Gare Place Romagné (Conflans-Sainte-Honorine) et descendre à l'arrêt rond-point Technoparc. Pour télécharger les horaires et le plan : <https://www.transdev-idf.com/ligne-05/conflans-sainte-honorine-poissy/212-CA>

A la gare d'Achères-Ville, vous pouvez prendre le bus A2 en direction de la Chambre de Commerce et d'Industrie et descendre à l'arrêt Lycée Charles de Gaulle. Pour télécharger les horaires et le plan : <https://www.transdev-idf.com/ligne-A2/acheres-acheres/212-CA>

Déplacement au sein des locaux du Technoparc

Il est strictement interdit d'accéder aux bâtiments du Technoparc autres que ceux prévus pour la formation (atelier 3 ou 12).

En cas d'urgence

Veuillez respecter les consignes affichées dans les locaux et les instructions données par le formateur. Depuis votre mobile, composer le 112 puis le 01 30 88 30 80 pour prévenir l'accueil.

Stationnement

Il est interdit de stationner en dehors des parkings ou devant les ateliers.

Accueil EMHa pour tout renseignement : 01 84 88 83 50
Du lundi au vendredi 9h-17h